

Systeme Participatif de Garantie : une solution pertinente au Burkina Faso?

Idrissa **NACAMBO**

Au Burkina Faso, depuis 2013 un nombre croissant de producteurs en agriculture biologique s'intéressent au Systeme participatif de garantie promu par le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABIO). Il s'agit en effet d'un systeme de certification biologique alternatif, adapté au contexte local et peu coûteux. Dans cet article, nous présentons le processus qui a permis au SPG d'émerger au Burkina Faso, son fonctionnement, ses principaux enjeux ainsi que quelques suggestions susceptibles d'améliorer le dispositif.



(Source : CNABIO, 2020)

Le Burkina Faso (pays situé en Afrique Occidentale) a une économie essentiellement agricole. En effet, ce secteur contribue pour 36% au PIB et représente plus de 80% des emplois. Le modèle agricole est de type extensif avec peu d'intrants chimiques utilisés. Depuis une vingtaine d'années, un nombre croissant d'agriculteurs s'intéresse à l'agriculture biologique. Cette démarche rejoint l'adhésion de consommateurs (le plus souvent urbains) en quête de signes de qualité pour guider leurs achats. Comment donner à ces derniers une garantie crédible de la qualité des produits qu'ils achètent ? En l'absence de label public de l'agriculture biologique, la certification par tierce partie de cahiers des charges étrangers est d'abord apparue comme une solution possible. Elle s'est très vite révélée inadaptée pour les petits producteurs, puisqu'elle constitue un coût important et exige une certaine éducation pour respecter les normes et standards requis. Face à ces problèmes, certains acteurs ont choisi de se tourner vers un système participatif de garantie (SPG). Le SPG est un « système d'assurance qualité ancré localement. Il certifie les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et est construit sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (IFOAM¹,2008). Depuis 2015, le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABIO), un réseau d'acteurs engagés dans l'agroécologie pilote un SPG au Burkina Faso. En phase de développement, 27 sites sont certifiés BioSPG dans sept régions du pays avec 344 producteurs (2018)

Le BioSPG se base sur des référentiels ou principes que tous les adhérents partagent. Il s'agit de la norme de l'agriculture biologique et du guide de certification, les deux textes fondateurs du SPG Burkinabé.

Deux types d'acteurs majeurs assurent la gouvernance du SPG du CNABIO : l'opérateur et le Comité central de certification. L'opérateur peut être un producteur, un groupement de producteurs, un transformateur ou un distributeur. Il s'agit de l'entité qui se soumet à la certification BioSPG. Il a le devoir d'assurer la qualité biologique de ses produits. Pour cela il met en place des instances de contrôle qui sont **Le GLC ou Groupe Local de Contrôle** qui est composé de producteurs et éventuellement de techniciens impliqués dans la production et **le BUCO ou Bureau de Certification de l'Opérateur** qui est constitué de représentants d'opérateurs, de consommateurs, de structures d'appuis, etc. Le SPG au Burkina offre trois grands avantages: d'abord il y a la construction d'une culture commune. En effet le SPG permet un cadre d'échanges, de réflexions, de partages d'expériences et de savoirs, de liens et d'activités qui vont au-delà du SPG lui-même. Ensuite il y a l'amélioration collective des pratiques dans le sens où les visites permettent de comprendre la dynamique des producteurs et les enquêteurs sont perçus plutôt comme des partenaires. Enfin le SPG permet l'émergence de dynamiques locales (commercialisation groupée par exemple).

Le SPG a pour ambition de fournir des produits sains aux populations locales à moindre coût, tout en améliorant les revenus des petits producteurs et en protégeant l'environnement. Il reste toutefois confronté à de nombreux obstacles qui ne facilitent pas un rapide passage à l'échelle.

Au regard de l'intérêt que revêt l'agriculture biologique au triple plan sanitaire, économique et écologique, le Systeme participatif de garantie gagnerait à être

¹ International Federation of Organic Agriculture Movements

mieux connu et accompagné par l'Etat, notamment par son inscription dans les documents politique et stratégique du Ministère en charge de l'agriculture et de celui de la recherche, comme un levier à même d'apporter une solution durable à la question de la malnutrition et de la pauvreté.